Appel de projets - Marché public
Marché de la forêt Baldwin

Mars 2017

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DU MANDAT 3

1. DESCRIPTION DE L'APPEL DE PROJETS 3

1.1 Objectifs du projet 3

1.2 Caractéristiques spécifiques des lieux 3

1.3 Période opérationnelle 3

1.4 Exigences 3

2. SOUTIEN DE L'ARRONDISSEMENT : 4

3. ADMISSIBILITÉ 4

3.1 Critères de sélection 4

3.2 Documents à remettre 4

4. ÉCHÉANCIER 5

5. RENSEIGNEMENTS 5

5.1 Renseignements supplémentaire et dépôt des dossiers 5

ANNEXE 1 – DESCRIPTION - MARCHÉ PUBLIC 6

RÉSUMÉ DU MANDAT

Afin de promouvoir et de favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires auprès des résidants, particulièrement ceux qui sont démunis et vulnérables, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est à la recherche d'un organisme sans but lucratif pour opérer un marché public sur son territoire; le Marché de la forêt Baldwin.

En plus de proposer une offre alimentaire diversifiée et abordable, l'organisme devra rendre le marché dynamique et l'ancrer dans son environnement. L'organisme sera notamment en charge de la planification, de la gestion, de la promotion et de l'animation du marché.

1. DESCRIPTION DE L'APPEL DE PROJETS

1.1 Objectifs du projet

- Développer une vision globale de la sécurité alimentaire et la mettre en œuvre en créant une offre de service diversifiée et dynamique;
- Offrir des aliments sains et nutritifs abordables afin de rejoindre les populations plus démunies et vulnérables;
- Proposer une offre alimentaire diversifiée;
- Favoriser l'achat local en créant des partenariats locaux;
- Animer le lieu en tenant des activités de sensibilisation à la sécurité alimentaire ou en lien avec l'alimentation;
- Susciter l'implication citoyenne;
- Implanter un point de cueillette pour panier alimentaire (aliments « moches », ferme local, etc.).

1.2 Caractéristiques spécifiques des lieux

À l'angle des rues Rachel et Fullum, le marché bénéficie d'un achalandage naturel dans le segment sud du Parc Baldwin (piscine Baldwin, piste cyclable, table de ping pong, etc.).

Le lieu offre un aménagement adapté pour l'occupation d'un marché public en raison de son espace ombragé sous toiles de protection amovibles. Un kiosque en bois naturel est également mis à la disponibilité de l'organisme afin d'entreposer tout son matériel lui permettant une meilleure efficacité de déploiement.

1.3 Période opérationnelle

Le marché doit être ouvert au public tous les samedis, de 11 h à 17 h, du 8 juillet au 9 septembre 2017.

1.4 Exigences

- Organisation d'une fête de lancement du Marché de la forêt Baldwin (8 juillet 2017);
- Dépôt du formulaire Rapport final, fourni par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au plus tard un mois après la fin des activités.

SOUTIEN DE L'ARRONDISSEMENT :

L'arrondissement accordera à l'organisme une contribution maximale de 10 000 $.

L'arrondissement s'engage à fournir à l'organisme :

- Un permis d'événement public pour la durée du marché;
- L'électricité requise pour le fonctionnement des appareils à l'extérieur;
- L'accès à l'eau et aux toilettes;
- Le mobilier suivant : tables et chaises style bistro pour l'accueil du public.
- Reconnaissance officielle de l'organisme (voir Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif du Plateau-Mont-Royal).

2. ADMISSIBILITÉ

3.1 Critères de sélection

- Être un OSBL dûment enregistré - **Éliminatoire**
- La qualité de la présentation du dossier (10 %)
- La cohérence entre le projet proposé et la mission de l'organisme (15 %)
- La capacité de réalisation en lien avec les objectifs du projet (30 %)
- Le respect de l'échéancier (20 %)
- Le réalisme du budget proposé (25 %)

3.2 Documents à remettre

- Le formulaire de demande de soutien financier complété
- Le formulaire de prévisions financières du projet
- Une courte présentation de votre organisme
- Une courte présentation de votre projet proposé
- Un plan d'action pour le projet déposé
- Un budget prévisionnel détaillé et ventilé par objets budgétaires
- Les étapes de réalisation ainsi que l'échéancier du projet
- Le dernier rapport annuel de l'organisme
- Les derniers états financiers de l'organisme
- Les lettres patentes de l'organisme
- La déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec
- La résolution du conseil d'administration de l'organisme demandeur autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et autorisant un représentant désigné à signer tout engagement relatif à cette demande

3. ÉCHÉANCIER

Le 24 mars 2017	Date limite de dépôt des dossiers
Le 7 avril 2017	Évaluation des dossiers par le comité de sélection
Le 8 juillet 2017	Début des activités
Le 9 septembre 2017	Fin des activités (possibilité de prolongation à évaluer)

4. RENSEIGNEMENTS

5.1 Renseignements supplémentaires et dépôt des dossiers

Responsable du dossier à l'arrondissement :

Madame Nathalie Saindon
Agente de projets - promotion et événements spéciaux
Téléphone : 514 872-0020
Télécopieur. : 514 872-4713
Adresse courriel : nsaindon@ville.montreal.qc.ca

Dépôt en personne ou par la poste : Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, bureau 120
Montréal (Québec) H2T 3E6

Annexe 1

Projet - Marché public

Description

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les initiatives de marchés publics dans les zones mal desservies par les services alimentaires.

Objectifs de résultats

Objectif général

Permettre une offre alimentaire de qualité et abordable où celle-ci est limitée afin de rejoindre les populations plus démunies et vulnérables.

Objectifs spécifiques

Favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires chez la population

Rejoindre les populations plus isolées, démunies ou vulnérables

Offrir aux citoyens une offre d'aliments frais à proximité du domicile ou du lieu travail

Favoriser l'achat local

Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels inscrits au plan d'action ou à la programmation de l'organisme doivent indiquer la nature, la durée, la quantité et la qualité des activités ou services prévus.

Particularités du projet

Consultation et concertation

La nature et la fréquence des échanges requis entre l'organisme et l'arrondissement sont déterminées et révisées au besoin, en fonction des difficultés rencontrées, de la nécessité de faire le point ou d'harmoniser les stratégies. Toutefois l'organisme et l'arrondissement se rencontrent formellement au moins une fois par année dans le but d'analyser les besoins du secteur d'intervention et discuter du plan d'action ou de sa programmation.

L'organisme est invité à participer à toutes les journées d'étude et de réflexion à laquelle l'arrondissement pourrait juger utile d'inviter les organismes partenaires du programme.

Analyse des besoins

L'organisme, en collaboration avec l'arrondissement, analyse la situation dans le secteur en regard du domaine d'intervention. Les partenaires s'assurent de disposer de toutes les informations disponibles auprès des instances de concertation locale. Ils peuvent compléter ces informations en s'adressant directement aux résidants, organismes et autres partenaires socio-économiques du milieu et même convoquer, au besoin, une assemblée publique de consultation. L'analyse des besoins est l'occasion d'examiner la programmation offerte par les autres organismes. Il s'agit d'améliorer l'offre globale de services, en évitant les dédoublements et en visant la complémentarité.

Plan d'action ou programmation

Le plan d'action ou la programmation proposée doit permettre :

- L'intégration des priorités et besoins spécifiques de l'arrondissement
- L'intégration des services offerts par les autres organismes du milieu
- L'utilisation optimale des installations et des équipements mis à la disposition de l'organisme

L'organisme élabore son plan d'action ou sa programmation. Ce plan d'action ou programmation, cohérent avec les objectifs poursuivis par le programme, doit être en continuité avec les observations effectuées par les partenaires au moment de l'analyse des besoins. Le plan d'action doit être joint par un calendrier détaillé des activités prévues.